



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 61072

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les obstacles qui entravent le développement de l'apprentissage. L'apprentissage assure la formation de plus de 436 000 apprentis. Une mission a rendu récemment un rapport intitulé « Les freins non financiers au développement de l'apprentissage » dans lequel elle préconise, dans le cadre de la formation continue, de mobiliser les personnels porteurs de messages sur l'orientation, sur les atouts de la filière apprentissage et, dans le cadre de la formation initiale, introduire un module apprentissage dans la formation des nouveaux enseignants au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Il lui demande les intentions du Gouvernement concernant cette recommandation.

Texte de la réponse

La grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 a réaffirmé la préconisation suivante, faite dans le rapport intitulé « Les freins non financiers au développement de l'apprentissage » : introduire un module « pédagogie de l'apprentissage » dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'orientation ainsi qu'un module « ingénierie et évaluation de l'apprentissage » dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement. Cette recommandation particulièrement pertinente sera mise en oeuvre prioritairement. Les parcours dont il s'agit sont d'ores et déjà en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61072

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6161

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5989